

Revenu universel d'activité : fin de la phase 1 sur les constats

Une réunion du Comité national du revenu universel d'activité avait lieu ce 11 juillet 2019.

Les représentants du Gouvernement en charge du dossier ont tenu à rassurer sur l'absence de volonté à réaliser des économies budgétaires. La Ministre, Agnès BUZYN, allant jusqu'à citer le cas de la Grande Bretagne où la même réforme s'est soldée par un échec en raison de l'objectif affiché : réaliser des économies.

Par contre, les questions de complexité et d'illisibilité continuent à être utilisées afin de motiver la fusion de l'ensemble des prestations sociales et des minimas sociaux.

Or, FO a fait sienne la remarque faite par Simone Veil en son temps en réponse aux mêmes critiques : « la complexité de la réglementation répond à la complexité des situations de vie des familles ».

FO considère que des améliorations doivent être apportées en termes de lisibilité et notamment, par la convergence des ressources à prendre en compte par exemple.

En matière de non-recours aux prestations, FO a tenu à rappeler que la CNAF a mis en place une procédure destinée à améliorer l'accessibilité et la connaissance des droits depuis plusieurs années avec des résultats tangibles.

En réponse à une interrogation budgétaire, FO a obtenu l'engagement que l'amélioration du taux de non recours sera couvert budgétairement.

Reste à compenser les ressources qui seront instaurées en direction des jeunes de moins de 25 ans.

La situation des personnes handicapées doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment celles qui ne peuvent accéder à aucune activité professionnelle.

Pour FO, il est hors de question que par le jeu des vases communicants budgétaires, les plus pauvres financent eux-mêmes la fusion des prestations sociales.

Enfin, des améliorations peuvent être apportées rapidement sans passer par la fusion idéologique de l'ensemble des prestations sociales.

Contact :

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ slegagnoa@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.83.94

Paris, le 11 juillet 2019